

## Compte rendu du conseil municipal du 2 février 2021

tous présents sauf BOUET Rose qui a donné procuration à BOUET Lynda

Afin de réaliser la première tranche des travaux prévue au Haut Barnas cette année, portant sur la descente du Réseau d'Eau Potable du Réservoir des Millettes à la Nationale 102, le conseil municipal a demandé une subvention supplémentaire à l'Etat de 20 %. Ainsi les 99 911 € de travaux seront couverts par 60 % de subventions et 40 % d'autofinancement communal (40 900 €) sans emprunt. Il est à noter que la deuxième tranche concernant le quartier du Haut-Barnas est prévue, mais après consultation de la population et une recherche accrue de financements (trottoirs, sécurisation de la N102 et réfection du réseau d'eau).

L'adoption des Rapports sur les Prix et la Qualité du Service de 2019 pour l'Eau Potable, l'Assainissement Non Collectif et l'Assainissement Collectif a été prise à l'unanimité.

Les tarifs de la salle des fêtes ont été modifiés, afin de diminuer le loyer pour les barnassiens (100 € au lieu de 150 € sans la cuisine et 150 € au lieu de 180 € avec la cuisine) et l'augmenter pour les personnes extérieures à la commune (200€ sans la cuisine 250 € avec la cuisine), gratuit pour les associations communales à but non lucratif.

Une nouvelle convention pour les locations des emplacements à l'année au camping LE GRAND PRE a été adoptée, afin de la simplifier et clarifier certains points.

Le conseil municipal a élu six élus volontaires pour faire partie du Centre communal d'Action Sociale ; BOUET Lynda, DE MOYA Charline , LEMAIRE Monique, MAYNARD Lugdivine , MERIAUX Philippe et STEFF Thierry . Le maire VIDAL Jean-luc est président de fait, il nommera rapidement les six habitants bénévoles.

Il a été décidé à l'unanimité de réduire de moitié la part non écrêtée des factures de consommation anormalement hautes, des abonnés au service de l'eau, à cause d'une fuite au niveau d'un ancien compteur non retiré lors de l'installation d'un nouveau en limite de propriété par la commune.

Création d'une durée d'amortissement d'un an pour les biens en dessous de 1 000 €, pour le budget de l'eau et d'assainissement.

Fixation des travaux de revêtement de voirie de la commune pour 2021 qui se feront à l'impasse du Serre à Lamothe pour 1 988 € HTVA et au Couderc à Lafarre pour 4 060 € HTVA. Il est rappelé que l'enveloppe des dépenses subventionnables pour ce type de travaux est de 143 000 € sur 6 ans, financés pour moitié par la communauté de communes et l'autre par la commune. L'écoulement des eaux pluviales du haut du hameau du Couderc sera réalisé en même temps.

Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents de catégorie C. Le conseil municipal a régularisé la situation des employés communaux, car seul le grade de rédacteur sous l'ancienne municipalité bénéficiait de ce régime.

Convention avec le SDE07 pour la Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités ardéchoises. Cette convention permettra de présenter des projets d'économie d'énergie sur nos bâtiments de la part du SDE07. Un dossier de rénovation du gîte du camping municipal est à l'étude.